

MÉMOIRE À L'ATTENTION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

RELATIF À LA PHASE 2 DU PROJET DE RÉFECTION PAR HYDRO-QUÉBEC DU MUR DE SOUTÈNEMENT EN AMONT DU BARRAGE SIMON-SICARD, PROJET JUGÉ RECEVABLE EN FÉVRIER 2026 PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

**Présenté au nom d'un regroupement de citoyens, résidents, marcheurs, cyclistes et
utilisateurs du Parc Louis-Hébert et du Parcours Gouin**

Aux Commissaires, respectueusement soumis :

1. Objet de nos représentations

La soussignée est résidente du boul. Gouin est depuis février 1992. Elle a aussi fait une partie de son secondaire à l'École Sophie-Barat, dans le milieu des années 1970. Depuis 1954, sa famille, la famille Doyon, a habité rue Waverly à Ahuntsic, et elle y habite toujours. Elle connaît bien les rives de la rivière des Prairies et elle a vu, au fil des ans, ces rives se transformer, parfois pour le mieux, et parfois - malheureusement - pour le pire.

Ce mémoire (qui a dû être rédigé en vitesse et qui aurait pu être bien davantage élaboré) se veut l'expression citoyenne des préoccupations des personnes touchées par le projet, dont les impacts sont majeurs pour les usagers des lieux visés. Il cherche à convaincre les instances gouvernementales qu'il est important d'opter pour une vision d'excellence, d'une part, et à long terme d'autre part.

Les citoyens comprennent et acceptent qu'il faille procéder aux travaux de réfection du mur de soutènement du Barrage Simon-Sicard mais ils souhaitent ardemment que les instances gouvernementales soient sensibilisées sur les enjeux que le projet implique et qu'elles soient fermement déterminées à assurer que ces travaux, réalisés en milieu urbain (jusqu'à quel point faut-il le souligner), soient non seulement optimaux mais qu'ils témoignent d'une volonté claire de préserver la beauté naturelle et le caractère champêtre des rives de la rivière des Prairies et du Parc Louis-Hébert. Qu'il ne s'agisse pas que de déclarations d'intention de la part d'Hydro-Québec mais d'une volonté ferme et réelle qui se reflète concrètement dans les travaux à être réalisés.

2. Historique en résumé

2.2 La phase 1 des travaux

En 2018-2019, comme chacun sait, Hydro-Québec a procédé à la phase 1 des travaux, dans le secteur Sophie-Barat (derrière l'école), le secteur Berthiaume-du-Tremblay (derrière la résidence pour personnes âgées du même nom), ainsi que dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (à l'est de la rue du Fort-Lorette).

C'est avec stupéfaction que les citoyens du secteur ont alors réalisé qu'Hydro-Québec, un fleuron du génie québécois, en qui ils avaient confiance et qu'ils respectaient hautement, a procédé à un enrochement massif, défigurant littéralement le paysage. Ce faisant, Hydro-Québec a (notamment) carrément privé les résidents de la résidence Berthiaume-du-Tremblay (et du CHSLD Laurendeau situé tout à côté) de la possibilité même de voir la rivière, étant donné la hauteur de l'enrochement effectué. Pour les résidents en fauteuil roulant, il y avait perte totale de la vue de la rivière, et pour les autres, les chaises et bancs leur étant destinés se sont retrouvés alignés derrière un mur de roches.



Photo tirée du mémoire publié par le Comité de la Promenade du Sault, dans son mémoire du 12 février 2021

Même la forme des roches et la façon dont elles sont déposées n'ont rien à voir avec l'aspect de roches naturelles que l'on peut retrouver en bord de rive. Rien à voir non plus avec différents enrochements en bord de rive que l'on peut constater ailleurs, ici ou en Europe, où l'on dénote un souci d'esthétique et d'harmonie avec le paysage ambiant. Pour résumer la pensée des gens : Hydro-Québec est venu décharger des camions de roches.

Cela a été perçu alors comme une désinvolture inadmissible de la part d'Hydro-Québec qui a effectué des travaux sans égard à l'environnement, et comme s'il s'était agi d'une rive éloignée et non-peuplée du grand nord Québécois.

Hydro-Québec a beau prétexter de l'urgence pour justifier ce qui a été fait (et quoique cette urgence n'ait pas été rigoureusement questionnée en regard de la Loi sur la Sécurité des Barrages, mais c'est une autre question et il est maintenant trop tard), il demeure qu'Hydro-Québec, dont les capacités financières et techniques ne sont plus à démontrer, aurait pu, tout en tenant compte des impératifs de rapidité d'exécution, privilégier une approche qui aurait mené à des résultats nettement supérieurs et moins « dévastateurs », si le souci principal n'avait pas été de minimiser les coûts.

Pour les commissaires, qui n'ont pas eu l'opportunité de voir « l'avant » et « l'après » de ces travaux, il est difficile de saisir l'ampleur des dommages causés.

2.3 Le rapport CIVILITI

En septembre 2021, en lien avec la phase 2 projetée, était ensuite émis le rapport CIVILITI, faisant état de différents concepts d'aménagement et de trois scénarios (balade du domaine public, parcours découvertes, et promenade de bord de rive (écarté par Hydro-Québec)), le tout afin de promouvoir l'acceptabilité sociale du projet auprès de la population.

2.4 La mobilisation citoyenne et le refus de voir la phase 1 reproduite en phase 2

Dans le contexte décrit plus haut, deux groupes « principaux » s'étaient formés (qui ne sont évidemment pas les seuls intéressés à la question) :

1. Le Comité de la promenade du Sault. Ce Comité souhaite ardemment la création éventuelle d'une promenade riveraine continue et universelle, reliant le parc de la Visitation au parc Louis-Hébert. Ce comité fait activement la promotion de cette promenade, tant auprès des députés provinciaux et fédéraux qu'auprès des autorités municipales et elle publie sur Facebook sur divers sujets. Bien qu'elle compte peu de membres (une dizaine de personnes cf : Mémoire daté du 12 février 2021, Comité de Citoyens, Promenade du Sault-Berges, page 14), il a une visibilité sur Facebook où il y publie sur divers sujets; il y accumule au fil du temps des « abonnements » ou des « like » sur Facebook, dont les nôtres puisque certaines de nos préoccupations rejoignent les leurs. Certains de ses membres se sont exprimés devant les Commissaires lors des auditions de juin dernier.

2. Notre regroupement, dont le nom a évolué au cours des années (à l'origine Mobilisation citoyenne contre le projet d'enrochement massif des berges de la Rivière-des-Prairies, ensuite devenu Mobilisation citoyenne contre l'enrochement des rives de la Rivière-des-Prairies et pour la préservation de la beauté du Parc Louis-Hébert et du Parcours Gouin), dont le fonctionnement est tout autre. Nous ne diffusons pas publiquement.

Du porte-à-porte sur le boulevard Gouin et dans toutes les rues transversales du secteur a été fait afin d'expliquer le projet en fonction des documents émis par Hydro-Québec après l'émission du Rapport CIVILITI. La même démarche a été faite au parc Louis-Hébert où les usagers, marcheurs, cyclistes, du quartier ou le fréquentant, se sont vu remettre les informations relatives au projet de la phase 2.

S'est alors constituée une liste de quelque 240 personnes intéressées au projet, qui continue d'évoluer avec le temps, avec qui la soussignée communique via courriel et qui ont été régulièrement informés des développements et de nos échanges avec la personne dédiée aux « Relations avec le milieu » chez Hydro-Québec (à l'époque M. Jonathan Laporte, aujourd'hui M. Alain Paquette), avec les conseillers d'arrondissement ainsi qu'avec la mairesse d'arrondissement, Madame Émilie Thuillier (défaite aux dernières élections). Certains de ses membres se sont exprimés également devant les Commissaires lors des auditions de juin dernier.

Devant la perspective d'assister à une reproduction de ce qui avait été fait en phase 1, les citoyens étaient en colère, disons-le franchement, et se sont ainsi mobilisés afin de contrecarrer la phase 2 qui, à l'époque, impliquait aussi un enrochement massif et un rehaussement important par rapport à la rive.

Hydro-Québec a invité les résidents et intéressés à une rencontre le 2 octobre 2021 à l'école Sophie-Barat afin de « présenter » le projet et n'a pas manqué de réaliser leur colère et leur refus non équivoque de la phase 2 projetée. En sus des nombreuses communications intervenues avec Hydro-Québec, c'est ce qui a mené à l'élaboration par Hydro-Québec d'un autre projet et à l'abandon total des scénarios d'aménagement exposés dans le rapport CIVILITI.

2.5 Le « nouveau » projet élaboré par Hydro-Québec pour la phase 2

Nous avons été très actifs jusqu'à ce qu'Hydro-Québec présente, en grande pompe, le 15 septembre 2022, un projet de réfection du mur de soutènement dont nous ne reprendrons pas les détails ici, sauf pour dire qu'il prévoyait l'aménagement d'une berme

au parc Louis-Hébert et qu'il emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert :

- la laideur de l'enrochement était alors camouflée sous une berme, au grand bonheur de tous;
- la hauteur de l'enrochement étant inférieure à la hauteur de l'enrochement de la phase 1, la vue de la rivière était préservée;
- la berme conférait au citoyen une proximité avec la rivière qui ne serait pas éloignée du citoyen comme elle l'est en phase 1, où le citoyen s'en trouve séparé par un enrochement de plusieurs mètres.

Il ne restait alors comme préoccupation que le nombre d'arbres qui devraient être abattus, cette question étant évidemment cruciale pour tous. Bref, le dossier était à toutes fins utiles réglé, à la satisfaction de tous et nous nous en réjouissions.

2.6 Revirement de situation et abandon du projet de berme par Hydro-Québec

Nous avons été abasourdis d'entendre lors des auditions de la Commission que ce projet présenté fin 2022 n'était que « conceptuel », compte tenu des nombreux échanges intervenus sur le sujet et l'implication des ingénieurs de l'époque, selon ce qui nous était rapporté par Hydro-Québec. Ou bien on nous a raconté des bobards à l'époque, ou bien on nous en raconte aujourd'hui. Mais, nous semble-t-il, on ne réserve pas l'amphithéâtre de la Maison de la Culture Ahuntsic pour présenter, en présence du conseiller d'arrondissement Jérôme Normand et autres dignitaires municipaux, un projet à la population qui ne soit que conceptuel et irréalisable... Ce n'est pas sérieux.

Toutes les photos et représentations de projet sont évidemment conceptuelles et ne peuvent rendre compte de la réalité ultime (comme c'est le cas pour le projet mis sur la table aujourd'hui). Les citoyens en sont bien conscients.

Mais c'est du projet lui-même dont Hydro-Québec a parlé lors de cette présentation et jamais ce projet n'a-t-il alors été qualifié de « conceptuel ». La présentation de septembre 2022 était-elle une manœuvre pour « calmer » la colère citoyenne et diluer la forte mobilisation contre le projet ?

Quoi qu'il en soit, les citoyens étaient rassurés et se retrouvent 4 ans plus tard à devoir recommencer, et en urgence, puisque le projet a été déposé en mars 2025, sans que, contrairement aux communications antérieures, les détails du projet ne leur aient été communiqués à l'avance par Hydro-Québec. Ils n'ont pas été détaillés non plus en mars

2025; Hydro-Québec a alors référé les citoyens au site du MELCCFP, sans plus, et c'est en mars 2026 qu'elle les a informés de l'acceptation du projet (en ne soulignant pas d'ailleurs dans sa communication que tout citoyen pouvait requérir auprès du Ministre la tenue d'audiences publiques).

Nous avons l'impression qu'Hydro-Québec s'est joué de nous. Et qu'on a manœuvré afin que la mobilisation intensive se dilue avec le temps, en omettant de tenir les intéressés au courant de l'évolution du dossier en termes de projet. En effet, on parlait d'échéancier et on nous indiquait que l'échéancier était reporté de fois en fois, à une date ultérieure. Pas d'inquiétude.

2.7 Hydro-Québec exagère sur ses consultations publiques

Nous soulignons au passage qu'Hydro-Québec fait valoir des consultations publiques qui ont eu lieu avant septembre 2022 comme devant être prise en compte en regard du projet actuel, ce qui s'avère quelque peu spécieux, pour dire le moins.

Au surplus, ces consultations pré-2022 ont été autrement plus importantes et intensives que les quelques rencontres qui ont eu lieu depuis, en 2026, où l'on a essentiellement non pas consulté mais informé du nouveau projet décidé, et ressassé les mêmes questions soulevées à l'origine (nécessité des travaux, Loi sur la sécurité des Barrages, diapositives déjà vues, etc) pour nous resservir un enrochement, sans berme et avec clôture probable, en soulignant toutefois que cet enrochement serait plus bas que les enrochements effectués en phase 1. C'est au moins cela de gagné, encore que nous entretenons de sérieux doutes sur la hauteur ultime que l'enrochement représentera en bout de ligne.

Pourquoi prenons-nous la peine de mentionner tout cela alors qu'il s'agit du passé ? Peut-être que nous espérons que les Commissaires seront sensibles à la lutte que les citoyens ont tenté de mener contre un projet qui ne rencontre pas leur assentiment et qu'ils chercheront à fermement recommander au MELCCFP de requérir d'Hydro-Québec qu'elle fasse mieux et qu'elle mette à profit les moyens techniques et financiers dont elle dispose, et qu'elle modifie le projet afin de rencontrer les préoccupations légitimes des citoyens.

2.8 Le rapport de la « Table de travail » de décembre 2020 et la question de la promenade riveraine, d'un belvédère, d'un quai ou autre aménagement qui a été soulevée en parallèle du projet de réfection du mur de soutènement

Quoique nous nous rejoignons sur l'importance cruciale de préserver la beauté du parc Louis-Hébert et les rives de la Rivière-des-Prairies, la distinction entre nous et le Comité de la promenade du Sault est que nous ne nous attardons pour le moment que sur la question des travaux d'enrochement par Hydro-Québec. Pour nous, la question d'une promenade riveraine en bord de rive, qu'elle soit universelle ou pas, en continu ou pas, n'est pas notre préoccupation actuelle. La conception et l'aménagement de cette promenade, que la soussignée considère souhaitable certes, viendra, pensons-nous, dans un deuxième temps, après que la question de la réfection du mur de soutènement ait été réglée. L'évaluation de procéder à un aménagement ou à un autre est d'ailleurs appelée à varier selon les élus municipaux en place.

Au sujet de cette promenade, l'un des membres du Comité de la Promenade du Sault a référé les commissaires, lors des auditions de juin dernier, au Rapport de concertation datée de Décembre 2020, intitulé « *Rapport de concertation – Table de travail pour l'aménagement de la rive – Projet de réfection du mur en amont du barrage Simon-Sicard* » et a mentionné que ses conclusions étaient le résultat d'une concertation « unanime ». Or, ce rapport a été émis en décembre 2020, à l'issue de rencontres ayant eu lieu entre mai et novembre 2020, entre différents chefs de projets chez Hydro-Québec, des représentants des services d'architecture, d'aménagement et des Grands Parcs de la Ville de Montréal, un conseiller de ville, quelques représentants d'organismes communautaires, un député provincial, et quatre citoyens (dont trois membres du Comité de la Promenade du Sault).

Ce rapport, quoiqu'il formule diverses recommandations générales avec lesquelles nous sommes d'accord, conclut toutefois à la mise en place d'un sentier riverain piétonnier universel en continu et à la construction d'au moins un belvédère à même l'enrochement alors prévu. Il a été présenté aux Commissaires lors des auditions de juin 2026 comme étant d'actualité et représentatif de la volonté des citoyens, ce que nous sommes forcés de qualifier de très contestable.

Nous précisons que :

- a) l'existence de cette table de concertation était inconnue des résidents du secteur et utilisateurs du parc Louis-Hébert et du Parcours Gouin;

- b) les résidents du secteur, dont tous ceux habitant au pourtour du parc Louis-Hébert, n'ont jamais été consultés par les membres du Comité de la promenade du Sault sur cette question, et ce fait a d'ailleurs largement contribué à la naissance de notre mobilisation;
- c) les membres du Comité de la Promenade du Sault assis à cette table de concertation, ainsi que la quatrième citoyenne présente, demeurent tous à l'est du parc Louis-Hébert et/ou de l'entrée du parc de la Visitation et faisaient la promotion d'intérêts limités et pas nécessairement représentatifs, afin de pouvoir marcher vers l'ouest en bord de rive en continu (à l'époque non seulement jusqu'au parc Louis-Hébert mais également jusqu'au parc de Sophie-Barat);
- d) Ce rapport recommandait également qu'au moins un belvédère soit inclus à même l'enrochement, ce avec quoi les résidents du secteur étaient en total désaccord puisque semblable belvédère aurait constitué une masse de béton importante, pas nécessairement esthétique ni harmonieuse avec le parc. Cela aurait aussi bloqué la vue de la rivière, d'autant plus qu'il aurait surplombé l'enrochement alors envisagé qui était d'une hauteur déjà problématique à cet égard.

Ce qui est absolument renversant, c'est que l'on retrouve ce rapport dans la liste des documents publiés par Hydro-Québec sur son site relatif à la réfection du mur de soutènement ! Comme s'il s'était agi d'un rapport représentatif de la volonté citoyenne, de concert avec Hydro-Québec et autres ! C'est là faire fi des oppositions claires et non équivoques qui ont été exprimées à ce sujet, à d'innombrables reprises, notamment à M. Jonathan Laporte, alors chargé de la relation avec le milieu chez Hydro-Québec. Certes, le successeur de M. Laporte, M. Alain Paquette, n'a pas vécu lui-même ces échanges et oppositions mais, tout de même, il ne saurait prétendre les ignorer. C'est d'ailleurs en raison de ces vives oppositions citoyennes que le scénario 3 du rapport CIVILITI relatif à une promenade sur enrochement a été écartée. En effet, une promenade semblable, sur l'enrochement alors très haut par rapport au mur de soutènement, aurait complètement bloqué la vue de la rivière. Les cyclistes et marcheurs du boulevard Gouin auraient été complètement privés de cette vue, d'autant plus que le parc Louis-Hébert est en pente descendante vers le sud. Le rapport CIVILITI a été totalement écarté en fait, justement en raison de ces oppositions manifestées qui se sont poursuivies jusqu'en 2022. Mentionner ce rapport sur le site d'Hydro-Québec cherche sans doute à faire valoir qu'on a dûment consulté mais passer sous silence cette vague d'oppositions citoyenne qui a eu lieu quant aux recommandations auxquelles conclut ce rapport représente selon nous de fausses

représentations. Lors des auditions de la Commission en juin dernier, l'ingénieure Rodrigue elle-même, en charge du projet chez Hydro-Québec, a clairement exprimé que la promenade riveraine souhaitée par certains ne faisait pas l'unanimité ! Encore moins, dirons-nous, en ce qui a trait à la construction d'un belvédère en béton.

Le Comité de la promenade du Sault militera, en vain, afin que le scénario 3 du rapport CIVILITI soit remis sur la table afin qu'une promenade en bord de rive, effectuée sur l'enrochement, soit réalisée par Hydro-Québec, seule ou en collaboration avec l'Arrondissement, quitte à impliquer l'expropriation de résidences situées en bord de rive.

Comme l'ingénieure Rodrigue l'a également souligné en audition, cette question de la promenade riveraine en continu ne faisant pas l'unanimité, on juge qu'il ne revient pas à Hydro-Québec de trancher la question. Cela résulte de diverses raisons qui viennent du vécu concret des résidents qui connaissent bien le secteur, qui y vivent, connaissent l'achalandage de nuit au parc Louis-Hébert, et qui sont à même d'en évaluer les pour et les contre.

Bref, la question de cette promenade devra être soumise à un mécanisme de participation citoyenne piloté par l'arrondissement et la Ville de Montréal, tel que le précise à juste titre Hydro-Québec qui contribuera financièrement à hauteur de 1,2 millions de dollars, ce qui est très apprécié des citoyens. Et nous espérons qu'il s'agira d'une véritable consultation de tous les intéressés.

Il est important de souligner que tous sont favorables à une éventuelle promenade en bord de rive. Qui serait contre une belle promenade en bord de rive ? Il s'agit cependant qu'elle soit configurée de telle sorte qu'elle tienne compte des résidents, de leurs vécu et préoccupations et qu'elle ne contribue pas à bloquer la vue de la rivière.

À noter enfin que sur le site d'Hydro-Québec, on parle également d'un éventuel possible quai et nous nous permettons de souligner qu'un quai existe déjà au parc de Sophie-Barat. Cela ferait ainsi double emploi, tout en mettant en péril la tranquillité du parc Louis-Hébert, très largement fréquenté précisément en raison de son caractère paisible. Tous, qu'il s'agisse de résidents à proximité, habitant le boul. Henri-Bourassa ou venant de Laval ou d'autres quartiers de Montréal s'y rendent en effet pour s'asseoir tranquillement en bord de rive, regarder la rivière ou y lire.

3. Le projet de réfection du mur de soutènement présenté aux citoyens aujourd'hui

3.1 Absence de réelle consultation

Le projet actuel d'Hydro-Québec n'a rien à voir avec le projet qui nous a été présenté en septembre 2022. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au MELCCFP un projet d'enrochement des berges de la rivière au Parc Louis-Hébert, enrochement qui avait été vigoureusement contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1), tel qu'expliqué plus haut.

Ce n'est que tout récemment, le 19 mars 2026, que nous avons été informés par Hydro-Québec, de l'acceptation de ce projet par le MELCCFP.

Ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert. Tel que déjà mentionné, le nombre de consultations avancées par Hydro-Québec incluent les consultations qui ont précédé et qui ont donné lieu au projet de réfection et de berme sur enrochement, présenté aux citoyens en septembre 2022.

Cela appert d'ailleurs de la diapositive 10 de la présentation qui a été faite au BAPE le 31 mars 2026 où l'on voit bien qu'il y a peu, rien à vrai dire, qui a eu lieu entre 2022 et 2026 entre les résidents du secteur et Hydro-Québec. En 2026, sur cette diapositive, on parle de « poursuite » de la tournée des parties prenantes alors qu'il s'agit de la présentation d'un tout autre projet n'ayant rien à voir avec ce qui avait précédemment été représenté aux citoyens.

Alors que nous nous attendions à ce que l'échéancier des travaux du projet de septembre 2022 soit établi (il a été à quelques reprises reporté), nous sommes retrouvés quasiment à la case départ en ce que l'enrochement des rives au Parc Louis-Hébert, considéré par tous comme défigurant le paysage, nous a été servi à nouveau, sans berme, et nous a été présenté comme un fait accompli. Pour nous, et sans vouloir vexer quiconque, cela revient à un simulacre de consultation puisque cette « consultation » est en fait une présentation de ce qui a été décidé, ou si l'on préfère, un simulacre de consultation ex post facto sur un projet déjà décidé.

Certes, le projet présenté est mieux que ce qu'il était en phase 1 en ce que la hauteur de l'enrochement sera moins élevée qu'en phase 1. On cherche aussi à « enjoliver » la roche via un verdissement et l'installation de fosses aquatiques, mais il s'agit néanmoins d'un recul très net par rapport au projet qui, en septembre 2022, emportait l'aval de tous.

Il ne nous revient pas de tenter d'identifier les alternatives possibles au projet présenté et mises à part les questions que nous connaissons pour les avoir étudiées et identifiées comme données dans les divers rapports qui ont circulé depuis que ce projet est dans l'air, nous ne jouerons pas à l'ingénieur. Nous n'en avons pas la compétence. Cela dit, nous avons plusieurs commentaires à formuler quant aux préoccupations sérieuses et légitimes qui nous animent.

Nous invitons les commissaires à recommander au MELCCFP de requérir des ingénieurs chargés du projet de bien vouloir les prendre sérieusement en considération. Cela pourrait faire office de réelle consultation. Et qu'ils mettent leur expertise et leur énergie à trouver des solutions réelles dont les résultats ne seront pas aléatoires, comme ce fut le cas à certains égards pour la phase 1.

3.2 La « réfection » du mur de soutènement et l'argument de sécurité

Hydro-Québec est propriétaire du mur de soutènement qui nous intéresse depuis 1929. L'on prétexte que ce serait la Loi sur la Sécurité des Barrages qui imposerait que l'on procède à sa réfection.

Or, le mur de soutènement, à 18,3 m, est par sa hauteur, conforme à la Loi sur la Sécurité des Barrages, en ce que la crue maximale probable (CMP) est rencontrée. Pour dire les choses simplement, il s'agit du critère applicable en région densément peuplée afin d'assurer la sécurité des citoyens. Il s'agit de calculer quelle serait la plus grosse crue susceptible de survenir, dans les pires conditions, et d'évaluer quels seraient alors les niveaux maximums atteints au mur de soutènement advenant la survenance de la crue maximale probable, en termes de débits, de niveau d'eau à la centrale de la Rivière-des-Prairies et au mur du barrage Simon-Sicard. Or, le critère de la CMP est rencontré. Le fait d'adosser des roches au mur de soutènement n'augmente en rien la sécurité du barrage puisque l'on comprendra que des roches n'ont pas pour effet d'empêcher le niveau de monter, ni une crue de survenir, et encore moins d'empêcher un « débordement » de la rivière, le cas échéant. Nous nous permettons d'avancer à ce sujet qu'Hydro-Québec table sur l'absence d'expertise, des citoyens bien évidemment, mais aussi des différents intervenants municipaux, députés, conseillers, organisations, et autres, afin de justifier ainsi la nécessité de ces travaux, ce qui confère une certaine noblesse à l'affaire et permet de passer sous silence un défaut d'entretien du mur au fil des ans.

À l'époque des premières interactions avec les résidents, Hydro-Québec avançait que la hauteur de l'enrochement au niveau de Berthiaume-du-Tremblay et que l'enrochement projeté de 18,7 m au parc Louis-Hébert constituerait une protection contre les inondations, argument fallacieux qui amenait les citoyens à craindre une inondation

imminente et, de ce fait, à accepter, par prudence, un enrochement d'une telle hauteur. Or, tel qu'exposé plus haut, cela permettait de justifier un enrochement rehaussé par rapport au mur, sans que la véritable raison n'en soit donnée, laquelle n'a rien à voir avec une quelconque protection contre les inondations mais est davantage liée à la façon la plus simple de solidifier le mur de soutènement afin de le maintenir en place.

Le fait est que le mur de soutènement, dont Hydro-Québec est propriétaire depuis 1929, a été négligé par Hydro-Québec qui a fait défaut de l'entretenir et elle se retrouve aujourd'hui à devoir s'en occuper avant qu'il ne s'effrite ou ne cède.

Peut-on ici véritablement parler de « réfection du mur » ? Une réfection implique une réparation, une remise à neuf, et non pas l'application d'un poids important afin de maintenir un mur en place. En effet, l'enrochement a pour but d'appliquer un poids suffisant contre le mur afin de le maintenir en place et la technique permet d'éviter à Hydro-Québec d'avoir à procéder à une véritable réfection du mur. Tout en limitant les coûts.

3.3 L'empiètement en surface du remblai en enrochement et la limitation de la proximité du citoyen avec l'eau qui en résulte

D'abord, il nous est représenté que mis à part pour certaines portions du mur de soutènement (comme à l'émissaire Curotte par exemple), l'enrochement ne dépassera pas la hauteur actuelle du mur. S'il faut que cette solution soit effectivement retenue, il est essentiel que cette représentation soit réelle et qu'une fois le remblai terminé, la hauteur ne dépasse effectivement PAS la hauteur du mur. En effet, les résidents, cyclistes, marcheurs et utilisateurs du parc tiennent mordicus à ce que la vue de la rivière soit préservée. Ce rehaussement qui a été fait en phase 1 a été vertement critiqué par tous et il y a très certainement unanimité sur la question.

Cela dit, et comme les citoyens l'ont exprimé avec vigueur depuis des années, le remblai en enrochement constitue de toute façon pour eux la solution la moins attrayante. Les roches utilisées sont laides, ne sont ni plates, ni rondes, ni n'ont aucune ressemblance avec des pierres naturelles qu'on retrouve normalement en bord de rive. Non plus qu'avec des enrochements qui ont été faits ailleurs, avec davantage de minutie et de souci d'esthétique.

Quoique d'une hauteur plus basse que pour la phase 1, le projet proposé implique une projection de quelque 7 mètres d'enrochement en surface depuis la rive au parc Louis-Hébert, ce qui a pour conséquence :

- D'éloigner le citoyen de l'eau (contrairement à ce qu'Hydro-Québec prétend dans ses présentations diapositives) et d'en réduire ainsi l'accès;
- De limiter la vue de l'eau, depuis le parc, sinon la bloquer depuis la piste cyclable, et depuis la rue, d'autant plus que le parc est en pente descendante vers le sud;
- De rétrécir l'horizon et de rendre la rivière visuellement plus étroite;
- Bref, un impact visuel négatif permanent.

3.4 Le verdissement et l'expérience malheureuse de Sophie-Barat

Hydro-Québec propose, afin de limiter l'impact négatif de ce qui précède de procéder à un verdissement du remblai, et nous parle de remblai en paliers végétalisés. Dans ses diapositives, elle parle aussi de préservation de la qualité du paysage.

Or, ce qui est advenu à Sophie-Barat est pitoyable. Il faut savoir ce qu'était le terrain de Sophie-Barat avant les travaux ! Non seulement y a-t-on coupé bien davantage d'arbres que ce qui était prévu initialement (ce qui risque également de se produire au parc Louis-Hébert et nous y reviendrons), mais la végétalisation « broche-à-foin » qui y a été faite, avec toutes les tentatives d'amélioration qui ont été faites et auxquelles nous avons assisté depuis bientôt 8 ans, nous amène à sérieusement demander qu'il soit fortement recommandé qu'Hydro-Québec cesse de s'adonner à des aménagements expérimentaux dont les résultats sont plus qu'aléatoires. On ne peut pas sérieusement parler de préservation de la qualité du paysage et végétaliser à nouveau en remblai d'enrochement.

Hydro-Québec avance qu'on a appris de l'échec de Sophie-Barat et que l'on verra à intégrer du terreau au remblai... Nous avons toutes les raisons d'être sceptiques face aux résultats de semblable végétalisation. Nous nous permettons ici une blague en étant d'avis que cette proposition de végétalisation sur remblai de roches, et les jolies diapositives qui sont diffusées à ce sujet par Hydro-Québec, sont hautement « conceptuelles » !

Nous craignons fort que le scénario de Sophie-Barat ne se reproduise au Parc Louis-Hébert, avec le résultat qu'il est ensuite tout simplement trop tard et nous nous retrouvons à devoir vivre avec un aménagement « fardoche sur remblai ».

Quelle garantie Hydro-Québec donne-t-elle à l'effet qu'elle est véritablement en mesure de créer un paysage aussi bucolique que ce qui apparaît sur ses diapositives en surface de remblai ? Et à quoi s'engage-t-elle en cas d'échec ? Pendant combien d'années (8 ans maintenant à Sophie-Barat avons-nous déjà spécifié) les citoyens devront-ils assister aux tentatives de verdissement au parc Louis-Hébert ?

3.5 Le risque que la vue de la rivière ne soit bouchée par le verdissement, dans l'hypothèse où il y aurait effectivement verdure qui pousse et qui perdure

Si nous nous plaçons maintenant dans l'hypothèse où, effectivement, il y aurait verdissement réussi, les citoyens craignent que ce verdissement ne bouche la vue de la rivière. C'est la vue de cette rivière qui est inestimable et que les citoyens chérissent. Nous ne voulons pas que cette vue soit limitée.

Il y a un cercle vicieux dans ce projet : on effectue un remblai en enrochement, semblable remblai n'est pas esthétique, on compense avec une végétalisation, si elle ne fonctionne pas, on se retrouve comme à Sophie-Barat. Si elle fonctionne, on limite la vue de la rivière (ce qui s'ajoute à la limitation de l'horizon et le rétrécissement visuel de la largeur de la rivière du fait de la projection de l'enrochement de plusieurs mètres en rivière). Bref, on essaie de mettre du beau par-dessus du laid et si le beau réussit, on voit moins la rivière. Une rivière qu'on ne verra vraisemblablement plus depuis la rue située en contre-bas.

En effet, étant donné que le parc Louis-Hébert est situé en pente ascendante vers le nord, une végétation, ne serait-ce que d'une cinquantaine de centimètres, aurait pour effet de bloquer la vue de la rivière depuis la rue.

3.6 Les fosses aquatiques, les surverses et le geyser au Parc Louis-Hébert

Et que dire des fosses aquatiques proposées ? Quoique nous soyons tous favorables à la préservation de la fraie des poissons et au bien-être d'autres espèces, nous avons parfois le sentiment que le souhait et l'intérêt des citoyens cèdent le pas à ces nobles prétentions. Quoi qu'il en soit, encore faut-il que la proposition soit réaliste. Il faut savoir de quoi la rivière a l'air en cas de surverses au parc Louis Hébert (et Dieu sait qu'elles sont nombreuses) : excréments, produits d'hygiène féminine et autres, et les rats. Comme une photo vaut mille mots, en voici quelques-unes, qui ont été prises par M. Jean Allard, résident du boulevard Gouin est :



Vous reconnaîtrez la clôture du parc Louis-Hébert et vous distinguerez au moins 11 rats qui flottent (un zoom sur photo vous le montrera clairement). Le reste des « déchets » est à remarquer aussi.



7 rats sur cette photo



Déchets flottants en tous genres

Les citoyens, ne sont peut-être pas des experts ingénieurs, mais ils sont experts dans la connaissance de leur milieu et il y a tout lieu de douter très fortement du caractère réaliste des fosses aquatiques envisagées par Hydro-Québec. Tout donne lieu de croire qu'elles risqueraient fort d'emprisonner rats et autres « artéfacts » en leur sein.

Mentionnons au passage que quelques citoyens réclament la possibilité de pouvoir accéder à la rivière afin de s'y baigner. Nous doutons qu'il s'agisse de résidents du secteur qui connaissent la rivière. Quoi qu'il en soit, cette demande relève selon nous de l'utopie compte tenu de la qualité de l'eau et du problème exposé ici, sans parler du courant de la rivière elle-même qui n'est pas négligeable.

Comme les autorités municipales n'entendent pas augmenter la capacité de l'émissaire Curotte et se réfugient derrière les changements climatiques pour dire aux citoyens qu'ils devront s'habituer à ce que surverses et inondations aient lieu plus souvent, il nous semble assez minimal que ces considérations soient prises en compte puisque le problème est susceptible de se présenter de plus en plus fréquemment.

Au surplus, la démarche d'implantation de fosses aquatiques nous semble elle aussi plutôt expérimentale et nous sommes déjà passablement las de l'expérience vécue et de l'expérimentation observée dans les travaux de la phase 1.

Il est tellement dommage et incohérent qu'il n'y ait pas de projet intégré dans le cadre duquel le problème du geyser de l'émissaire Curotte serait réglé à l'occasion des travaux d'Hydro-Québec et des travaux de réaménagement du parc qui auront lieu ensuite par l'Arrondissement. Le geyser est récurrent au Parc Louis-Hébert et ressurgit lors de plusieurs pluies abondantes. On se réfugie à la Ville-centre ou à l'arrondissement derrière les changements climatiques et on explique que le phénomène est susceptible de se reproduire fréquemment en conséquence. Soit ! Mais est-ce à dire que si le problème était plus rare, il serait davantage justifié de s'en occuper ? Il y a ici une logique qui nous échappe.

Certes la Ville-Centre éprouve des problèmes de ce genre de manière générale, un peu partout dans la ville mais l'occasion est là ! Et il y a une rivière à proximité où l'on peut déverser ! Il s'agit d'un problème connu, identifié, récurrent, et prévisible pour l'avenir, et l'on opte de ne rien faire malgré l'opportunité que représente les travaux qui auront lieu au Parc Louis-Hébert par Hydro-Québec et par l'Arrondissement lors de son réaménagement. Pourtant, il a été reconnu par l'Arrondissement que la capacité d'évacuation de l'émissaire Curotte est insuffisante et pourrait être augmentée afin que l'eau soit drainée dans la rivière. L'Arrondissement dispose de tous les moyens nécessaires pour élaborer un plan de réfection du réseau en vue d'augmenter la capacité d'évacuation des infrastructures souterraines et intégrer ces travaux aux plans de réaménagement du Parc Louis-Hébert.

Lors des auditions de juin dernier devant la Commission, nous avons constaté que la quasi-totalité des gens en place sur l'estrade, tant du côté d'Hydro-Québec que du côté de l'Arrondissement et de la Ville, était nouveaux ne sont pas très au courant des dossiers dont on discute depuis des années dans le secteur. En conséquence, plusieurs affirmations inexactes ont été faites que nous ne pouvions pas contredire et que nous ne reprendrons pas ici. Sur le sujet, mentionnons à titre d'exemple que d'affirmer que les inondations ont lieu essentiellement vers l'ouest est faux. Lorsque le geyser surgit, on en a jusqu'aux genoux à l'est du Parc Louis-Hébert. Et nous disposons de films le démontrant clairement. Les résidents situés à l'est du parc ont fait les frais de ces inondations, et à plusieurs reprises.

Nous parler par ailleurs de parc-éponges, ces petites éponges que l'on ajoute aux coins des rues se révèle bien futile quand on songe que cela ne saurait constituer une solution

véritable pour aider au Parc Louis-Hébert, qui constitue lui-même une immense éponge que l'émissaire et son geyser viennent pourtant saturer.

3.7 Les arbres, leur coupe et leur élagage

Les citoyens se sont arc-boutés avec vigueur devant la perspective que 40, 33 ou 27 arbres (le nombre n'a cessé de changer) ne soient coupés en phase 2.

Tout récemment, le 19 juin dernier, Hydro-Québec a accepté de donner suite à une demande des citoyens, et a rencontré quelques-uns de nous au parc Louis-Hébert. À ce sujet, nous souhaitons vivement remercier les gens d'Hydro-Québec qui sont venus au parc. Voici une démarche simple qui a contribué à l'acceptation par les citoyens du fait que des arbres devraient être coupés et à l'impression qu'Hydro-Québec était véritablement soucieuse de faire au mieux à cet égard. Nous avons grandement apprécié leur disponibilité et le temps qu'ils ont dévolu à répondre à nos questions.

Il nous a alors été indiqué qu'au parc Louis-Hébert, 13 arbres seraient abattus. Il est essentiel, advenant que ce malheureux projet aille de l'avant (malheureux dans sa conception actuelle), que ce nombre soit strictement respecté. Tel que déjà mentionné, à Sophie-Barat ce ne fut pas le cas; on a coupé plus d'arbres que prévu et ce sont les citoyens qui en vivent les conséquences. Pour ceux qui ont bien connu le magnifique parc de Sophie-Barat, force est de constater que si les années sont censées nous faire bénéficier de moyens techniques toujours plus grands, on est clairement passé à côté.

Par ailleurs, beaucoup d'arbres seront élagués au Parc Louis-Hébert ainsi que le long de la rive jusqu'au secteur de l'église de Visitation. Nous sommes très préoccupés par le fait qu'il est possible qu'en bout de ligne, ces arbres devront être coupés. Nous dit-on que ces arbres seront élagués plutôt que coupés dans le but de mieux faire passer le projet? Nous osons croire que non mais quelle est la garantie donnée par Hydro-Québec à ce sujet? Aucune. Que peuvent recommander les commissaires à ce sujet? Encore une fois, il faut comprendre que nous avons été marqués par l'expérience Sophie-Barat. Et replanter de petits arbres ne compensera jamais pour la perte d'arbres matures. Nous savons qu'Hydro-Québec aurait pu procéder à ses travaux via la rivière. Bien sûr, il y a des enjeux techniques mais il demeure que le choix a été, comme ce fut le cas pour la phase 2, largement motivé par les coûts financiers.

Lors des auditions de la Commission, certains ont recommandé que des sanctions financières soient incluses aux contrats des entrepreneurs dont les camions sont susceptibles d'endommager des arbres. Nous abondons en ce sens.

En somme, si les citoyens sont prêts à consentir – ils n’en ont pas le choix – à ce que certains arbres soient sacrifiés, ils tiennent à ce que les représentations qui leur sont faites soient scrupuleusement respectées, tant en ce qui a trait au nombre d’arbres abattus qu’au nombre d’arbres élagués et ils demandent à ce que les élagages à être effectués soient minutieux et n’impliquent pas la perte ultérieure des arbres impliqués.

3.8 La durée de vie de l’ouvrage

La durée de vie de l’ouvrage envisagé est de 35 ans. Cela nous apparaît bien court en regard de la durée des travaux projetée (qui pourrait d’ailleurs s’allonger comme c’est souvent le cas), et si l’on tient compte des impacts négatifs de ces travaux et de la nuisance qu’ils représenteront pour les citoyens tout au long de leur réalisation.

Peut-on vraiment parler de réfection, quand il s’agit d’une durée de vie de 35 ans ? Quelle vision à courte vue ! Que fera-t-on au bout de 35 ans ? Comment se fait-il que le MELCCFP accepte un projet semblable ? Le ministère est-il « indépendant » par rapport à Hydro-Québec ?

La Commission bénéficie-t-elle de l’assistance d’experts indépendants ? Il n’est sans doute pas chose facile d’en identifier qui acceptent de contredire Hydro-Québec, important donneur d’ouvrages ou partenaire commercial que l’on ne voudrait pas froisser.

Quoi qu’il en soit, nous sommes d’avis que proposer une « réfection » par remblai en enrochement d’un mur qui existe depuis bientôt 100 ans, pour lui conférer une vie de 35 ans, représente une solution à court terme et à courte vue, et il y a là, pour nous, un manque de perspective difficile à concevoir.

Hydro-Québec a fait la Baie James ! Elle n’a rien trouvé de mieux pour la phase 2 ? Ne serait-ce que pour le petit Parc Louis-Hébert ?

4. L’économie d’argent au détriment de la qualité et de l’excellence

4.1 Les solutions envisagées et étudiées par Hydro-Québec en 2018

L’enrochement comme solution à la nécessité de procéder à une réfection du mur de soutènement est loin d’être la seule solution. En 2018, dans un rapport intitulé « Présentation des solutions envisagées, RA-2018-0009-01 », Hydro-Québec a procédé à

l'étude des différentes solutions envisagées et des enjeux techniques propres à chacune. Nous n'avons malheureusement pas de lien qui puisse être ajouté au présent document donnant accès aux commissaires à ce rapport.

Toutefois, nous incitons les Commissaires à requérir d'Hydro-Québec que ce rapport, en fait que toute étude sur les autres solutions qui ont été envisagées, lui soit remise pour consultation et étude. En effet, il nous semble que l'examen comparatif des solutions possibles afin de procéder à cette réfection du mur permettrait aux commissaires de disposer de l'entièreté du tableau et de formuler en conséquence des recommandations au MELCCFP qui en tiennent compte en regard des préoccupations citoyennes qui lui auront été exprimées. Dans le rapport précédemment mentionné, les solutions identifiées comme étant faisables sont les suivantes :

- a) La reconstruction d'un nouveau mur de soutènement, soit du côté terrestre, du côté rivière, ou encore à la position du mur existant;

Ces trois solutions impliquent un important volume de sédiments qui devrait être excavé et nécessiterait une élimination hors site après assèchement des sédiments. Cela demanderait un espace qui n'est pas disponible au site des travaux, un espace qu'Hydro-Québec devrait donc prévoir ailleurs, ce qui est loin d'être infaisable.

- b) Le pieutage avec palplanches ou pieux tangents du côté rivière du mur existant, ce qui implique le plus faible empiètement dans le milieu hydrique mais qui demande un rehaussement à une élévation supérieure à celle du mur existant. Ce sont, dans le projet actuel, des pieux tangeants qui seront utilisés à l'émissaire Curotte.

- c) Le remblai en enrochement du côté rivière, solution qui a été retenue dans le projet actuel.

D'autres solutions ont été étudiées mais en exposer ici les enjeux techniques eut été fastidieux. Nous nous sommes donc bornés aux trois solutions qui se sont avérées le plus aisément faisables et invitons les Commissaires à les garder en tête en considérant les préoccupations des citoyens intéressés exposées ici.

Enfin, nous ajoutons qu'Hydro-Québec dit avoir examiné 12 variantes avant de retenir l'option du remblai en enrochement, en fait, 5 familles (pieux, sol renforcé, panneaux préfabriqués, nouveau mur, remblai) et 12 variantes. La Commission en a-t-elle eu un exposé et dispose-t-elle d'experts qui puissent valider les affirmations et/ou raisons ayant motivé leur rejet ?

Nous avançons qu'Hydro-Québec cherche en fait à limiter les coûts et justifie le choix de la solution la moins coûteuse par le biais d'enjeux techniques qu'il serait difficile de contourner. Nous avançons que si la qualité et l'excellence étaient les préoccupations premières, et que l'objectif de préservation de la qualité du paysage était véritablement l'objectif principal, une autre solution que celle en remblai d'enrochement eut été retenue.

Les citoyens seraient prêts à accepter une durée des travaux plus longue et des inconvénients plus importants encore, si le projet qui leur était proposé rencontraient leurs préoccupations, comme c'était le cas du projet de septembre 2022. Quelque autre projet qu'Hydro-Québec voudrait bien concevoir et qui chercherait à véritablement obvier aux problèmes soulevés par les citoyens serait bien reçu. Tel que déjà dit d'entrée de jeu, les citoyens acceptent et comprennent que les travaux de réfection du mur de soutènement doivent être effectués.

4.2 Puisque le pieutage est possible et sera la solution retenue à l'émissaire Curotte, pourquoi ne pas retenir la même solution le long du parc Louis-Hébert ?

Le pieutage a été retenu comme solution au site de l'émissaire Curotte dans le parc Louis-Hébert. Certes le pieutage a pour effet de provoquer un léger rehaussement par rapport à la hauteur du mur actuel et serait donc légèrement plus haut que l'enrochement projeté mais il a l'avantage de ne pas impliquer d'enrochement d'une part et de ne pas nécessiter non plus de recourir à des trouvailles inédites aux résultats incertains (verdissement et fosses aquatiques) pour camoufler l'ouvrage, d'autre part.

Si Hydro-Québec juge que les coûts sont trop élevés s'il lui fallait envisager de pieuter tout le kilométrage qui reste à travailler en phase 2, pourquoi ne pas l'envisager au parc Louis-Hébert ?

Le parc Louis-Hébert est fréquenté par tous les citoyens, résidents ou non, en raison de la proximité avec l'eau. Ce sont les bancs situés en bord de rive qui les y amènent, tel qu'il appert de la photo ci-bas.



Photo prise par M. Carol Beaupré, résident du boulevard Gouin est (à noter qu'il y a un effet photo ici qui ne montre pas la pente du parc, bien ressentie par les marcheurs sur le trottoir visible sur cette photo)

Un pieutage le long du parc n'éloignerait pas le citoyen de cette rive, ne rétrécirait pas la largeur de la rivière, ni dans les faits, ni visuellement, et impliquerait un empiètement en rivière beaucoup moindre. Cela préserverait la beauté du parc ainsi que la vue de la rivière, tellement importante aux yeux de tous !

Il pourrait s'agir d'une solution mitoyenne, ou de compromis si l'on veut, qui tiendrait compte du fait que le parc est très fréquenté, par des gens de tous âges, de tous milieux, et de tous quartiers, même de Laval. On parle d'accès aux berges ? Voilà qui serait une façon d'assurer aux citoyens une proximité avec les berges au lieu de les en éloigner.

5. Épilogue

Lorsqu'ils veulent faire une annonce, les politiciens de l'Arrondissement ou du comté ne prennent jamais leurs photos d'extérieur à Sophie-Barat et encore moins à Berthiaume-du-Tremblay, ni même à la placette de Fort-Lorette, assez bétonnée et pas très champêtre

d'ailleurs. Ils les prennent au parc Maurice-Richard parce que ses rives sont naturelles, sans clôture et sans enrochement. Cela est tout de même significatif.

Pour dire les choses simplement, tout le monde sait que les lieux ont été enlaidis depuis les travaux de la phase 1. Et pour dire les choses tout aussi simplement, malgré les jolies phrases que l'on puisse retrouver sur le site d'Hydro-Québec, le projet présentement proposé en phase 2 est à toutes fins utiles très similaire au premier : Un enrochement, plus bas certes, mais tout de même un enrochement. Un enrochement composé de roches non esthétiques et sans commune mesure avec ce qu'on peut retrouver comme roches naturelles en bord de rive. Disposées au surplus, comme elles tombent, c'est-à-dire au sortir du camion de déchargement. Pas de placement réfléchi, méthodique, en termes d'esthétique. Et, à l'instar de ce qu'on a fait à Sophie-Barat, du camouflage vert pour masquer le tout, en prétendant cette fois avoir appris de la phase 1. Pourtant on ignore la réalité de l'anse du petit Parc Louis-Hébert et l'on s'enlignera vraisemblablement vers un nouvel apprentissage: verdissement sur roches prise 2, et fosses aquatiques risquant de devenir des fosses septiques.

Si le BAPE sert véritablement à entendre les citoyens, nous lui donnons le mandat clair de faire entendre raison au MELCCFP et de l'inviter à prendre en compte toutes ces considérations afin que la phase 2 du projet représente un projet qui mérite d'être cité en exemple et qui puisse servir comme modèle pour tout autres travaux similaires qui devraient être réalisés en rive en milieu urbain.

Hydro-Québec en est très certainement capable – et techniquement et financièrement - et si nous voulons que Montréal reste une belle ville (ou le devienne diront certains), il importe que les impératifs financiers cèdent le pas à la poursuite de l'excellence. Le projet proposé ne saurait servir de modèle à quiconque et nous sommes convaincus qu'Hydro-Québec le sait pertinemment. Ses ingénieurs sont contraints aux limites inhérentes à leur mandat mais sauraient très certainement concevoir quelque chose de mieux. Oui, il en coûterait davantage, mais où sont les priorités ? Les moyens financiers d'Hydro-Québec sont colossaux. Certes ce n'est pas la centrale de la Rivière-des-Prairies qui rapporte le plus à Hydro-Québec. Mais il demeure qu'Hydro-Québec, au fond c'est nous, et que nous voulons que la beauté des rives de la rivière et du Parc Louis-Hébert soit non seulement préservée mais que la réfection du mur de soutènement soit vue comme une opportunité afin que les rives soient embellies et valorisées même.

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous accorderez aux attentes et requêtes légitimes des citoyens.

Montréal, 1^{er} juillet 2026

Emmanuelle Doyon

EMMANUELLE DOYON

N.B. à l'attention de la Commission. Depuis plus de deux mois, la soussignée s'occupe activement d'un membre de sa famille qui a été atteint d'un AVC massif. Elle n'a pu rédiger le présent document qu'à la dernière minute et n'a pu le faire circuler aux citoyens impliqués dans la mobilisation avec qui elle communique avant son envoi à la Commission. De plus, nous sommes présentement en pleine période de vacances estivales et beaucoup sont absents. Mais la soussignée confirme qu'elle transmettra copie de ce document à tous les membres de sa liste de communication et s'engage à aviser la Commission de tout désaccord et/ou opposition, très peu probables mais malgré tout possibles, qui serait manifesté par l'un ou l'autre de ses interlocuteurs sur l'une ou l'autre des questions soulevées dans le présent mémoire.